

Collectif Formation Société asbl : des ateliers citoyenneté pour s'intégrer ?

Livia Tréfois

Dans les parcours d'accueil qui seront prochainement mis en place à Bruxelles et en Wallonie, il est prévu de proposer des formations à la citoyenneté pour les primo-arrivants. Depuis plusieurs années déjà, des associations actives dans le secteur de la Cohésion sociale abordent le sujet avec leur public. Mais est-ce suffisant pour permettre l'intégration ? Retour sur l'expérience menée dans une asbl saint-gilloise, le Collectif Formation Société.

Juillet 2013. Le projet de décret visant la création d'un parcours d'accueil pour primo-arrivants¹ en Région de Bruxelles-Capitale est adopté par la majorité PS-ECOLO-CDH, avec l'assentiment du FDF². Outre les aspects liés à l'évaluation des besoins sociaux des personnes et à l'apprentissage de la langue française, une part importante de ce parcours est consacrée aux premiers pas en Belgique par le biais de formations citoyennes. Ces dernières ont pour objectif de familiariser le migrant avec son nouvel environnement, lui donner des informations précises et adéquates sur ses droits et devoirs au sein de la société d'accueil ainsi que sur le fonctionnement des institutions et les « valeurs » qui sous-tendent les relations entre les individus³.

La citoyenneté au cœur du Décret Cohésion sociale

En réalité, les associations n'ont pas attendu ce nouveau décret pour s'emparer de la thématique de la citoyenneté et du « vivre ensemble » ; elles l'abordent avec les personnes migrantes depuis de nombreuses années déjà. Ce thème figure par ailleurs dans le programme quinquennal de Cohésion sociale 2011-2015 dont l'une des actions prioritaires consiste en l'organisation de modules d'initiation à la citoyenneté spécifiquement destinés aux primo-arrivants⁴.

¹ Par « primo-arrivants », il faut entendre, selon la Cocof, toute personne résidant en Belgique depuis moins de 3 ans et titulaire d'un titre de séjour valable de plus de 3 mois.

² Projet de décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale [84 (2012-2013) n°1], adopté le 5 juillet 2013, disponible sur <http://www.pfb.irisnet.be/documents/projet-024384-du-2013-05-07-a-09-23-49>

³ Nous tenons à apporter une certaine nuance par rapport à ce qu'il est indiqué dans le décret. Si les personnes sont considérées comme « primo-arrivantes » à partir du moment où elles résident en Belgique depuis moins de trois ans et possèdent un titre de séjour valable de plus de trois mois, rappelons qu'il y en a parmi elles qui sont présentes depuis bien plus longtemps avant d'être reconnues officiellement. Dans ce cas, elles ont pour la plupart déjà eu l'occasion de se familiariser avec la Belgique et ont développé des connaissances sur le pays.

⁴ Programme Cohésion sociale 2011-2015, thématiques prioritaires de la Cohésion sociale pour le quinquennat 2011-2015, p.5

Fort de son expérience avec le public migrant au sein de son secteur d'insertion socio-professionnelle, le Collectif Formation Société asbl⁵ est depuis 2011 reconnu dans ce cadre pour ses modules intitulés « Les Ateliers citoyenneté ».

Des ateliers pour construire sa citoyenneté

En quoi consistent ces modules ? Durant 12 ateliers hebdomadaires de 3h, les personnes arrivées en région bruxelloise ont l'occasion d'en apprendre davantage sur les rouages de la Belgique d'un point de vue « pratico-pratique » (où se soigner, quelles démarches administratives effectuer, comment fonctionne le système scolaire, à qui s'adresser en cas de soucis avec le propriétaire), politique (qui sont nos élus, qu'est-ce que la démocratie belge, comment fonctionne le système électoral) et culturel (le principe d'égalité hommes-femmes, quels sont les traits culturels belges).

Les Ateliers citoyenneté sont dispensés selon une pédagogie interactive et participative. La volonté de CFS est de proposer aux participants une sorte de « boîte à outils » pour se débrouiller de manière autonome dans le pays, prendre part et participer activement à la société d'accueil tout en améliorant la langue française. Mais notre ambition fondamentale est surtout de créer un espace où la citoyenneté se construit, se réinvente grâce à l'échange, au partage d'expériences et à la diversité des âges, des origines et des cultures.

Un public varié

Les modules se déroulent dans différents endroits comme la Promotion sociale, diverses asbl, le CPAS, des organismes d'insertion socioprofessionnelle ou encore dans les locaux de CFS-même. Comme nous l'avons déjà signalé, ces activités sont reconnues dans le cadre de la Cohésion sociale et sont donc, actuellement, uniquement organisées sur le territoire de la commune de Saint-Gilles.

Afin de faire connaître notre action par les migrants, nous allons à leur rencontre lors de séances d'informations chez nos partenaires. Nous effectuons en outre de la promotion par courriers postaux ou électroniques auprès des acteurs du monde associatif. Le public répond présent. Depuis 2011, chaque semaine hors congés scolaires, nous menons de front 2 à 3 modules. Les groupes sont composés de personnes de tous âges, issues des 4 coins du globe. Parmi les régions d'origines, on retrouve principalement le Maghreb, l'Afrique de l'Ouest ou la région des Grands lacs. Des ressortissants de l'Union européenne (Polonais, Roumains, Italiens, Espagnols) se joignent aussi aux migrants des pays tiers ; et depuis 2012, de plus en plus de personnes d'origines marocaines ayant vécu longtemps en Espagne.

La grande majorité de ces personnes suivent des cours de français et sont activement à la recherche d'un emploi. Leur principal point commun, outre l'exil, est une condition socio-économique relativement précaire. En effet, même si dans le pays d'origine ils appartenaient à des couches

⁵ *Le Collectif Formation Société, asbl née en 1987, est reconnue en insertion socioprofessionnelle (formations de base, aide-familial, aide-soignant, moniteur de collectivité), en éducation permanente (axe 2 : soutien à l'action des travailleurs associatifs et axe 3.2 : analyses et études) et en cohésion sociale (modules d'ateliers citoyenneté et soutien à l'action des travailleurs associatifs œuvrant à la cohésion sociale à Saint-Gilles).*
<http://www.cfsasbl.be>

sociales différentes, une fois en Belgique, ils se retrouvent sur un pied d'égalité et vivent avec la même incertitude quant à leurs perspectives d'avenir. Les difficultés qu'ils rencontrent en termes d'accès au marché de l'emploi ou à la formation sont nombreuses. Qu'ils soient titulaires d'un diplôme ou non, ils doivent surmonter différents obstacles : équivalence difficile voire impossible à obtenir, qualifications insuffisantes, places limitées en formation, sans parler de la réticence de certains employeurs à engager des étrangers. En ce qui concerne les relations interpersonnelles, celles-ci se vivent en grande partie dans les lieux fréquentés quasi exclusivement par des migrants. Le contact avec les autochtones est plus rare, souvent compliqué à établir et à pérenniser, malgré les nombreuses initiatives favorisant la mixité et le vivre ensemble proposées, entre autres, par le secteur de la Cohésion sociale.

Un bilan en demi-teinte

Plusieurs années d'activités nous permettent de poser certains constats et dresser un premier bilan...en demi-teinte. Les personnes viennent sur base volontaire et une fois inscrites, peu abandonnent en cours de route. Ce qui témoigne d'une part de leur intérêt et d'autre part de la pertinence des contenus proposés par CFS par rapport à leurs besoins.

La plupart des retours de participants sont très positifs. Beaucoup en ressortent avec des informations utiles au quotidien et les liens d'amitié qu'ils ont tissés entre eux au fil du temps les rendent plus forts face à la réalité de la vie en Belgique, celle-ci étant souvent bien différente et bien moins clémente que ce qu'ils avaient imaginé.

Quant à savoir si l'intégration dans le pays d'accueil est réellement favorisée par ce biais, c'est une autre question, voire un autre débat. Car si ces ateliers sont l'un des éléments qui peut contribuer à l'intégration, il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que c'est loin d'être suffisant. En effet, l'intégration se fonde sur un double mouvement. Si les migrants sont incités à faire des efforts pour y parvenir, il doit en être de même de la société d'accueil dont le devoir est de mobiliser toutes ses ressources pour répondre aux besoins en termes notamment de logement, de soins de santé, d'enseignement, d'accès à l'emploi et à la formation. 36h, 60h ou même 120h d'initiation à la citoyenneté ne suffisent pas si rien – ou tellement peu de chose - n'est mis en place pour lutter contre toute forme de discrimination. Cela passe par stimuler de réels échanges entre allochtones, autochtones, Belges de souche ou d'adoption pour mettre fin aux clichés tenaces, rompre la méfiance qui s'installe inexorablement, durablement entre les différents groupes composant notre société. La question du succès de l'intégration ne repose donc pas exclusivement sur des modules de formation à la citoyenneté, si bien conçus et animés soient-ils !

Toutefois, une partie du chemin a déjà été parcourue, notamment avec le décret Cohésion sociale. Mais il faut aller plus loin. Bien plus loin. Les parcours d'accueil prévus tant à Bruxelles qu'en Wallonie ou en Flandres constituent probablement une avancée positive mais ne peuvent en aucun cas constituer un alibi pour ne pas mettre les bouchées doubles dans la mise en place de politiques globales en matière de « vivre ensemble ». Car ces dispositifs ne permettront pas, à eux seuls, de relever ce défi de taille qu'est l'intégration des migrants en Belgique.



Collectif Formation Société asbl : des ateliers citoyenneté pour s'intégrer ?

